

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 07 septembre 2022
Procès-verbal n° 03

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER
et François PAIREMAURE.
Excusé M. Jean - Louis OLIVIER

Approbation du PV n° 02 sans modification.

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D3	C	1	18/09/22	24900291	Château Larcher (2) Nouaillé (2)	Arrêté municipal	25/09/22
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D3	A	3	02/10/22	25015374	Moncoustant (1) L'Envigne (1)	Coupe de France	06/11/22

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes	Poitiers Portugais
Adriers	L'Envigne	Sèvres Anxaumont
Availles en Châtelleraut	La Pallu	Smarves Iteuil
Avanton	Ligugé	Sommières St Romain
Biard	Migné Auxances	St Benoît
Boivre	Montamisé	St Julien l'Ars
Buxerolles	Montmorillon	St Savin St Germain
Cenon sur Vienne	Naintré	Stade Poitevin
Champagné St Hilaire	Nalliers	Valdivienne
Chasseneuil St Georges	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Château Larcher	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou OC
Châtelleraut SO	Nord Vienne	Vallée du Salleron
Chauvigny	Nouaillé Maupertuis	Vendelogne
Civaux	Oyré Dangé	Verrières
Coussay	Ozon	Villeneuve Chauvigny
Coussay les Bois	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouillé
Dissay	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges

Fleuré
GJ 3 des Vallées 86
GJ Foot Sud 86

Poitiers Asac
Poitiers Cep
Poitiers Gibauderie

Vouneuil sur Vienne
Vouzailles

DÉPARTEMENTAL 4

Courriel du club de Poitiers Baroc (06/09/22 à 17h09) annonçant le forfait général de son équipe pour la saison 2022-2023.

Rappel du classement des équipes pour la saison 2021-2022

	Départemental 5 (classement des 2èmes)	Poule	Classement des 2èmes			
			Pts	Bp	Bc	dif.
1	Colombiers (1)	B	24	51	11	40
2	Les Ormes (1)	C	20	24	26	-2
3	Ouzilly (1)	A	18	18	16	2
4	Valence en Poitou Couhé (1)	E	17	23	11	12
5	Sanxay (1)	F	16	26	25	1
6	Fleuré / St Julien l'Ars (3)	D	ne peut pas accéder			

→ Les équipes de Colombiers (1) et Valence en Poitou Couhé (1) ont déjà accédé.

→ L'équipe des Ormes ne repart pas.

→ Proposition d'accession au club d'Ouzilly : accord du club d'Ouzilly (07/09/22 à 11h55)

L'équipe d'Ouzilly (1) est intégrée à la place, et avec le même calendrier, que l'équipe de Poitiers Baroc (1).

Nouvelle composition de la poule D

BIARD (2)

BOIVRE (2)

CROUTELLE (1)

FONTAINE LE COMTE (3)

LATILLE (1)

MIGNE AUXANCES (3)

OUZILLY (1)

POITIERS CEP (2)

ROUILLE (2)

SMARVES - ITEUIL (2)

VALENCE OC (2)

VENDELOGNE (1)

DÉPARTEMENTAL 5

Rappel de l'article 47.4 du statut de l'Arbitrage.

Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise ou de Futsal, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.

Les pénalités sportives sont les sanctions de réduction du nombre de joueurs mutés

Par contre, les sanctions financières s'appliquent.

Courriel du club de Savigné (05/09/22 à 11h40) signalant le retrait de son équipe.

La Commission regrette que la demande de retrait soit transmise après l'élaboration de calendriers

L'équipe de Savigné (1) est retirée de la poule G.

Suite au retrait de l'équipe de Poitiers Baroc (1) en Départemental 4 et l'accession à sa place de l'équipe d'Ouzilly (1), celle-ci est retirée de la poule B.

Nouvelle composition des poules B et G

Poule B

ANTRAN (3)

ASM / LOUDUN (2)

CHAMPIGNY (1)

CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (3)

INGRANDES (3)

LEIGNE SUR USSEAU (2)

MIREBEAU (2)

OYRE-DANGE (3)

THURE BESSE (3)

USSEAU (1)

VOUZAILLES (2)

Poule G

ACG FOOT SUD 86 (3)

ASLONNES (1)

BLANZAY (2)

BOIVRE (3)

BOURESSE / QUEAUX MOUSSAC (2)

LES ROCHES / LA VILLEDIEU (1)

PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (2)

ROUILLE (3)

SANXAY (1)

SMARVES ITEUIL (3)

ST SAVIOL (2)

89 équipes engagées au 07/09/22

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Courriel du club de Neuville (01/09/22 à 17h34) signalant le retrait de son équipe.

La Commission regrette que la demande de retrait soit transmise après l'élaboration de calendriers

Courriel du club de Poitiers Gibauderie (05/09/22 à 08h59) signalant avoir oublié d'engager son équipe (1)

Une place étant disponible dans la poule B, la Commission accepte d'y intégrer cette équipe.

Nouvelle composition des poules

Poule A

L'ENVIGNE (1)
MONCOUTANT (1)
NAINTRE (1)
THOUARS (1)
VRINES (1)

Poule B

AVENIR 79 (1)
BOUTONNAIS FC (1)
CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)
CHAUVIGNY (1)
POITIERS GIBAUDERIE (1)
SMARVES – ITEUIL (1)

Match n° 25015374 : Moncoutant (1) – L'Envigne (1) en poule A du 02/10/22

Les 2 équipes étant qualifiées en Coupe de France, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 06/11/22

CHAMPIONNAT FÉMININ U11 / U13 (géré par le District 86)

A noter : rentrée des EFF le 01/10/22

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 25000433 : Adriers (1) – Poitiers Baroc (1) du 11/09/22

La rencontre est annulée suite au retrait de l'équipe de Poitiers Baroc (1) du championnat.
L'équipe d'Adriers (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier classé.

Match n° 25000442 : Lhonnaizé (1) – Savigné (1) du 11/09/22

La rencontre est annulée suite au retrait de l'équipe de Savigné (1) du championnat.
L'équipe de Lhonnaizé (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier classé.

CHALLENGE des RÉSERVES

Courriels d'engagement des clubs de Poitiers Gibauderie (06/09/22 à 17h06), Pleumartin La Roche Posay (07/09/22 à 09h54), Croutelle (06/09/22 à 20h05)

CHALLENGE des RÉSERVES : 1er tour 25/09/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	ADRIERS (2)	D5H	LHOMMAIZE / CIVAUX / VERRIÈRES (2)	D5F	
2	BOURESSE / QUEAUX MOUSSAC (2)	D5G	LAVOUX-LINIERS (2)	D5E	
3	CENON / VOUNEUIL (2)	D5C	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (3)	D5B	
4	CHÂTELLERAULT SO (4)	D5C	BONNEUIL MATOURS (2)	D5D	
5	LOUDUN (2)	D5A	COLOMBIERS (2)	D5D	
6	OUZILLY / COUSSAY (2)	D5D	VOUZAILLES (2)	D5B	
7	PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY (2)	D5C	LEIGNE SUR USSEAU (2)	D5B	
8	POITIERS ASAC (2)	D5D	NALLIERS (2)	D5F	
9	SAMMARCOLLES (2)	D5A	DISSAY (2)	D5D	
10	ST BENOÎT (3)	D5E	ST MAURICE GENCAY (2)	D5H	
11	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (2)	D5A	MIREBEAU (2)	D5B	
12	VALDIVIENNE (2)	D5F	VILLENEUVE (2)	D5E	
13	VALLÉE DU SALLERON (2)	D5F	SOMMIÈRES ST ROMAIN (2)	D5H	
14	VICQ SUR GARTEMPE (3)	D5C	AVANTON (2)	D5D	

Organisation du 1er tour CHR : 28 équipes

28 équipes de Départemental 5 tirées au sort (sur les 38 engagées).

Soit un nombre de matches au 1er tour de 14 matchs

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Liste des équipes engagées automatiquement

Équipes participant à la Coupe Louis David et à la Coupe Jolliet Rousseau

ASLONNES (1)	D5G	ORCHES (1)	D5A
BEUXES (1)	D5A	POITIERS BEAULIEU ES (1)	D5D
BLANZAY (1)	D5H	POITIERS BEAULIEU FC (1)	D5E
BUXEUIL (1)	D5C	PRESSAC / AVAILLES LIMOUZINE (1)	D5H
CEAUX LA ROCHE (1)	D5A	QUEAUX MOUSSAC (1)	D5H
CHAMPIGNY (1)	D5B	SANXAY (1)	D5G
CHÂTELLERAULT REUNIONNAIS (1)	D5C	SAULGE (1)	D5F
ESPOIR FC (1)	D5C	SAVIGNY L'EVESCAULT (1)	D5E
HAIMS (1)	D5F	SILLARS (1)	D5F
JOUHET PINDRAY (1)	D5F	ST REMY SUR CREUSE (1)	D5C
LA CHAPELLE VIVIERS (1)	D5F	USSEAU (1)	D5B
LES 3 MOUTIERS (1)	D5A	USSON - L'ISLE (2)	D5H
LES ROCHES / LA VILLEDIEU (1)	D5G	VERNON (1)	D6E
LHOMMAIZE (1)	D5H	VILLENEUVE (1)	D6F
MONTS SUR GUESNES (1)	D5A	VOUZAILLES (1)	D6D

Équipes participant au Challenge des Réserves

ADRIERS (2)	D5H	MONCONTOUR (2)	D5A
ASM FC / LOUDUN (2)	D5B	NALLIERS (2)	D5F
AVANTON (2)	D5D	OUZILLY / COUSSAY (2)	D5D
BONNEUIL MATOURS (2)	D5D	PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (2)	D5G
BOURESSE / QUEAUX MOUSSAC (2)	D5G	PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY (2)	D5C
CENON / VOUNEUIL (2)	D5C	POITIERS ASAC (2)	D5D
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (3)	D5B	QUINCAY (2)	D5D
CHÂTELLERAULT SO (4)	D5C	SAMMARCOLLES (2)	D5A
CISSE (2)	D5D	SOMMIÈRES ST ROMAIN (2)	D5H
COLOMBIERS (2)	D5D	ST BENOÎT (3)	D5E
COUSSAY LES BOIS (2)	D5C	ST CHRISTOPHE (2)	D5A
CROUTELLE (2)	D5E	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (2)	D5A
DISSAY (2)	D5D	ST MAURICE GENCAY (2)	D5H
JARDRES (2)	D5E	ST SAVIOL (2)	D5G
LAVOUX-LINIERS (2)	D5E	VALDIVIENNE (2)	D5F
LEIGNE SUR USSEAU (2)	D5B	VALLÉE DU SALLERON (2)	D5F
LHOMMAIZE / CIVAUX / VERRIÈRES (2)	D5F	VICQ SUR GARTEMPE (3)	D5C
LOUDUN (2)	D5A	VILLENEUVE (2)	D5E
MIREBEAU (2)	D5B	VOUZAILLES (2)	D5B

Liste des équipes qui ne sont pas automatiquement engagées

ACG FOOT SUD 86 (3)	D5G	NORD VIENNE (3)	D5A
ANTRAN (3)	D5B	NOUAILLE (4)	D5E
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (3)	D5C	OYRE-DANGE (3)	D5B
BOIVRE (3)	D5G	PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (3)	D5H
BRION - ST SECONDIN (3)	D5H	POITIERS 3 CITES (3)	D5E
CHASSENEUIL - ST GEORGES (3)	D5D	ROUILLE (3)	D5G
CHÂTEAU LARCHER (3)	D5H	SÈVRES ANXAUMONT (3)	D5E
FLEURE ST JULIEN L'ARS (3)	D5F	SMARVES ITEUIL (3)	D5G
INGRANDES (3)	D5B	THURE BESSE (3)	D5B
MONTAMISE (3)	D5D	VOUNEUIL BERUGES (3)	D5E

Engagement à faire sur Footclubs jusqu'au mardi 13/09/22

Le tirage du Challenge sera effectué le mercredi 14/09/22 pour des matchs prévus le 25/09/22

ENTENTES

Entente entre équipes :

ASM / Loudun (1) en Départemental 2 Féminines.

DIVERS

Courriels des clubs de Châtelleraut SO, Espoir, Loudun :

Réponses par la messagerie Zimbra.

TERRAINS

Rapports de visites de la Commission des Terrains et Installations Sportives

Le 01/08/22 à Oyré.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Terrains et Installations Sportives qui indique que les travaux sont conformes et que l'installation sportive est ouverte à toutes compétitions officielles.

Courriels de la Commission des Terrains et Installations Sportives des 31/08/22 et 01/09/22 signalant :

→ La fermeture des terrains suivants :

- Iteuil (Honneur NNI 101)
- Oyré (NNI 101)
- St Julien l'Ars (Annexe NNI102)
- Chasseneuil (Annexe NNI 102)
- La Trimouille (Annexe NNI 102)
- Villemort ((Honneur NNI 101))

- La Villedieu du Clain (Annexe NNI 102)

- Nouaillé (Annexe NNI 102)

→ L'ouverture du terrain de Targé (stade municipal)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 14 septembre 2022, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.